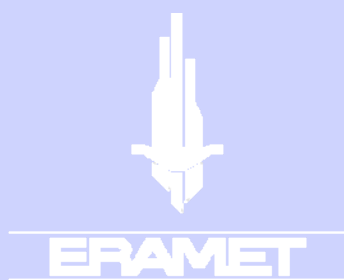


# CHARTRE D'ETHIQUE

## DU GROUPE ERAMET





*Acteur dans de nombreux pays sur cinq continents, le groupe ERAMET est un groupe international par ses implantations, ses clients et ses positions mondiales de premier plan dans chacune de ses activités.*

*Dans le prolongement des valeurs<sup>1</sup> que le Groupe s'est données et afin de mieux répondre à ces enjeux mondiaux, le Groupe a souhaité se doter d'une Charte Ethique fondée sur la responsabilité, la citoyenneté, l'intégrité et le respect des personnes. Il est essentiel pour le Groupe que le comportement de chacun de ses membres soit exemplaire en toute circonstance, du conseil d'administration à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.*

*Au-delà du respect des lois et règlements auquel le Groupe attache une importance primordiale, son éthique et ses valeurs doivent être mises en pratique dans chacun de ses actes, collectivement et individuellement par chacun de ses membres.*

*Cette Charte a pour but de formaliser un socle de principes communs essentiels afin que chacun dans le Groupe puisse s'y référer et s'y conformer en toute situation. Ces règles ne sont pas exhaustives mais, alliées au sens des responsabilités de chacun, elles constituent autant de repères utiles pour tous les membres du Groupe et l'ensemble de ses partenaires.*

*Ces principes s'appliquent d'abord au Groupe, mais le Groupe encourage chacun de ses partenaires (fournisseurs, sous-traitants, co-traitants, co-investisseurs, agents commerciaux, revendeurs, etc.) à partager ces mêmes exigences.*



---

<sup>1</sup> Les sept valeurs du Groupe sont le sens du client, la recherche de la performance créatrice de valeur, l'honnêteté intellectuelle et le courage, l'initiative et l'esprit d'ouverture, la remise en cause professionnelle et la mobilité, le travail d'équipe et le décloisonnement, le maintien, l'enrichissement et la transmission des compétences.

# Charte d’Ethique

---

**Cette Charte répond à deux objectifs principaux :**

**I – Protéger l’intégrité du Groupe**

**II – Favoriser une croissance rentable, durable et harmonieuse**

# I – Protéger l'intégrité du Groupe

---

De cet objectif, découlent les principes suivants :

## **1- Lutter contre toute forme de fraude et de corruption**

La négociation et l'exécution des contrats du Groupe ne donneront pas lieu, que ce soit de façon directe ou par l'intermédiaire de tiers, à des comportements ou faits pouvant relever de la corruption active ou passive d'agents publics ou privés. Le Groupe condamne ces pratiques, ainsi que le détournement de fonds, les paiements de facilitation ou plus généralement tous faits qualifiés d'illégaux. On rappellera notamment que, conformément à la Convention OCDE sur la lutte contre la corruption du 17 décembre 1997, la corruption d'agents publics sous toutes ses formes, est interdite.

## **2- Eviter les conflits d'intérêts**

Le Groupe entend éviter que ses collaborateurs prennent des décisions professionnelles ou mènent des activités à l'extérieur du cadre professionnel, qui pourraient constituer un conflit d'intérêt, existant ou potentiel, au regard des obligations que ses collaborateurs ont envers le Groupe. Les actifs du Groupe (matériels et immatériels) ne sont pas utilisés à des fins personnelles, sauf mise à disposition particulière de l'actif correspondant auprès du collaborateur par le Groupe et dans des conditions d'utilisation préalablement définies.

## **3- Respect des règles de concurrence**

Le Groupe se conforme aux réglementations relatives à la concurrence, qui prohibent notamment toute entente, pratique concertée ou abus de position dominante sur le marché concerné, vis-à-vis de ses clients comme de ses fournisseurs.

## **4- Protéger les informations**

Il est fondamental que les informations confidentielles détenues par les collaborateurs du Groupe dans le cadre de leur activité, que ces informations soient scientifiques, techniques, commerciales ou financières, ainsi que celles transmises par des tiers sous accord de confidentialité, soient protégées de façon appropriée. La consignation et la transmission des savoirs à l'intérieur du Groupe participent directement de cette protection.

## II – Favoriser une croissance rentable, durable et harmonieuse

---

De cet objectif, découlent les principes suivants :

### **5- Respecter et protéger les salariés**

Le Groupe :

- Respecte les normes internationales de l'Organisation Internationale du Travail, ainsi que les règles applicables dans les pays où il est présent et plus généralement, se conforme aux principes du droit international relatifs aux droits de l'homme. En particulier, le Groupe s'interdit de recourir à toute forme de travail forcé ou de travail des enfants, que ce soit de manière directe ou par l'intermédiaire de ses fournisseurs ou partenaires.
- Assure un traitement équitable de l'ensemble de ses collaborateurs en matière d'égalité professionnelle en luttant contre la discrimination en matière d'emploi et d'activité professionnelle.
- Veille à préserver l'intégrité des personnes présentes sur chacun des sites.
- Respecte l'intégrité morale de chaque collaborateur. Le Groupe veille à la qualité des relations humaines au sein des équipes de travail. En particulier, il s'engage dans la lutte contre toute forme de violence et il participe à la promotion du respect de l'autre et de la convivialité dans les relations professionnelles.
- Encourage ses collaborateurs à s'exprimer sans contrainte tout en exerçant leur jugement.

### **6- Fournir des produits et des services de qualité, dans le respect des normes en vigueur**

Le Groupe fournit des produits et services de qualité, issus de processus d'extraction ou de transformation conformes aux règles de l'art et aux meilleures pratiques, dans le respect des normes en vigueur. En particulier, il veille à ce que ses produits ne portent atteinte, ni aux personnes qui les utilisent, ni à l'environnement lors de leur usage. Dans ce cadre, le Groupe vise à assurer la traçabilité des produits qu'il met sur le marché et à offrir une juste information à ses clients et aux utilisateurs finaux.

## **7- Responsabilité territoriale et citoyenne du Groupe**

Le Groupe assure la sûreté des personnes qui résident autour de ses sites, ainsi que la protection de leur environnement.

Il entretient des rapports constructifs avec les collectivités territoriales et les communautés des territoires où il est implanté.

Il contribue par le choix de ses partenariats économiques (recours privilégié à la sous-traitance locale, recours privilégié à la main d'œuvre locale, constitution d'un vivier de cadres locaux) et socioculturels (actions dans le domaine sanitaire, mécénat culturel et sportif), ainsi que par le comportement de son personnel, au développement harmonieux de ces territoires.

## **8- Qualité de l'information vis-à-vis des partenaires locaux du Groupe**

Le Groupe fournit, à travers ses principales filiales, une information détaillée et approfondie à ses partenaires locaux sur l'activité des sociétés qu'il détient avec eux, notamment par la mise en œuvre d'une gouvernance consensuelle et de qualité.

## **9- Information financière**

Le Groupe fournit une information fidèle, fiable, transparente et complète à ses actionnaires, au marché et aux intermédiaires financiers, ainsi qu'aux autorités de contrôle, administrations fiscales et autres.